

MISSION SUR LE MAINTIEN EN EMPLOI DES SENIORS

# Un rapport qui met l'accent sur les politiques de Santé au travail

Le rapport de mission sur le maintien en emploi des seniors a été remis au Premier ministre en début d'année, puis rendu public sur le site du ministère du Travail. Il fait notamment état du rôle à jouer des politiques de prévention et de Santé au travail, et en particulier de celui des SSTI.

Confiée en septembre 2019 à Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration de Sodexo, Olivier Mériaux, ancien Directeur Général Adjoint de l'ANACT et Jean-Manuel Soussan, Directeur des ressources humaines de Bouygues Construction, la mission sur le maintien en emploi des « travailleurs expérimentés » s'est conclue à l'issue de plus de 70 auditions par la remise d'un rapport au Premier ministre.

Après une première partie dressant le constat de la question de l'emploi des seniors (taux d'emploi redressé sur 20 ans mais restant faible en comparaison internationale, fins de carrières difficiles pour une partie des seniors, insertion variable selon les secteurs d'activité et branches professionnelles...), le rapport formule près de 40 propositions réparties sur 5 axes. On retiendra ici notamment le premier : placer la prévention de l'usure professionnelle et les enjeux du vieillissement au cœur des politiques de prévention et de santé au travail, et notamment de la future réforme de la santé au travail. Il se décline en 3 grands objectifs :

- ▶ améliorer les démarches négociées de prévention à l'usure à hauteur du défi de l'allongement de la vie professionnelle,
- ▶ faire de la prévention de l'usure professionnelle une composante majeure de l'offre de service d'un système rénové de Santé au travail,
- ▶ mobiliser d'avantage de moyens pour l'investissement en prévention, en ciblant davantage les problématiques liées au vieillissement.

La mission va en particulier vers l'idée d'une collaboration de différents acteurs face aux « facteurs multiples d'usure au travail » renvoyant à la santé et aux risques professionnels comme aux questions de parcours et aux pratiques de management. « De ce fait, apporter des réponses adaptées aux entreprises nécessite de s'appuyer sur différentes expertises disciplinaires: celle de la médecine du travail, mais aussi celle de l'ergonome, de l'ingénieur en prévention ou du conseiller en évolution professionnelle. »

On pourra regretter une perception des SSTI qui semble ne pas voir leur dimension pluridisciplinaire, mis en place et renforcée depuis 2011, ou les nombreux partenariats et collaborations mises en place dans le cadre du maintien en emploi. Le rapport de mission soutient en effet que ce besoin de pluridisciplinarité n'a

« jusqu'à présent jamais trouvé de réponse adéquate dans l'organisation des acteurs institutionnels. »

« Du fait de leur maillage territorial, les services de santé au travail interentreprises constituent nécessairement une composante majeure de cet écosystème. Une réforme prochaine de la santé au travail, qui reste pour l'heure suspendue au résultat d'un éventuel accord interprofessionnel, pourrait permettre de faire évoluer sensiblement l'organisation et le pilotage du système, dans un sens a priori plus favorable à la pluridisciplinarité requise par les enjeux du vieillissement au travail. »

Le rapport préconise ainsi une forme de décloisonnement, notamment une fluidification des relations médecin du travail / médecin traitant / entreprise, et base ses propositions sur les orientations dessinées par plusieurs récents autres rapports sur la Santé au travail :

- ▶ mise en place expérimentale de plateformes départementales pluridisciplinaires de prévention de la désinsertion professionnelle,
- ▶ concevoir et de tester, dans un partenariat inter-institutionnel élargi, des méthodes de détection anticipée des « signaux faibles » d'usure professionnelle, bien avant que le risque de désinsertion professionnelle ne soit avéré. Ces méthodes auraient ensuite vocation à être déployées et proposées dans le cadre de l'offre de service territoriale à destination des TPE-PME, reconfigurée dans le cadre de la réforme à venir,
- ▶ montée en compétences des SST sur les risques organisationnels et psycho-sociaux, et fait de pouvoir disposer d'un référentiel de certification des SST intégrant les capacités nécessaires à un traitement préventif des facteurs d'usure professionnelle,

▶ ...

Les autres propositions de la mission sont formulées autour des 4 axes restant :

- ▶ Renforcer l'investissement en formation à partir de la mi-carrière,
- ▶ Faciliter les mobilités et évolutions professionnelles,
- ▶ Assouplir les frontières entre emploi et retraite,
- ▶ Faire évoluer les représentations liées à l'âge.

Le rapport est disponible dans son intégralité sur [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr) ou [Presanse.fr](http://Presanse.fr) ■